

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_1-DE

SLO

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : URBANISME

APPROBATION DU ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune dispose d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable élaboré en 2017.

La présente délibération porte sur l'approbation du zonage d'alimentation en eau potable. Ce zonage permet de déterminer les secteurs dans lesquels la commune s'engage à assurer la distribution en eau potable.

- Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 Loi dite Grenelle 2 ;
- Vu le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable ;
- Vu la loi n°2008-652 du 2 Juillet 2008 relative à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2008 fixant les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie ;
- Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés ;
- Vu le Code de l'Environnement ;
- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le plan de zonage de l'alimentation en eau potable tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le plan de zonage de l'alimentation en eau potable tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois.
- **DIT** que le plan de zonage de l'alimentation en eau potable approuvé sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_3-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - ✓ **Transport scolaire du Rivier d'Allemond au groupe scolaire Les Ardoisières pour 3 ans à compter de la rentrée 2022 : ALP ASSISTANCE TAXI** demeurant ZI du Fond des Roches – 38520 LE BOURG D'OISANS = **206,00 € HT / jour** (deux cent six euros et zéro centime Hors Taxes par jour) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_4-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : SUBVENTIONS

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL – ANNEE 2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif 2022, il a été alloué une subvention de 3000,00 € au Centre Communal d'Action Social.

Aussi, il convient de verser au CCAS cette somme.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 3000 € (trois mille Euros) pour l'année 2022 ;
- **PREVOIT** au budget, article 6573, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_5-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : ENSEIGNEMENT

MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL – RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2131-1 ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de règlement communal pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée porte sur une précision concernant les absences et annulations pour tous les services.

Le Maire donne lecture du projet de modification du règlement communal.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications portées au règlement communal pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_6-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : DECISION D'ESTER EN JUSTICE

**DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX
DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Par courrier en date du 17 juin 2022, Monsieur le greffier en chef du Tribunal Administratif de Grenoble nous transmet la requête n°2203686-10 présentée par Madame Viviane GENEVOIS.

Cette requête a pour objet la demande de référé expertise sur le fondement des dispositions de l'article R. 532-1 du Code de Justice Administrative.


Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée et de désigner comme avocat le Cabinet FESSLER JORQUERA & ASSOCIES pour défendre la commune dans cette affaire.


Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2203686-10 ;
- **DESIGNE** le Cabinet FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, demeurant 2 square Roger Genin – 38000 GRENOBLE, qui aura mission d'assurer la défense de nos intérêts devant la juridiction administrative ;
- **CHARGE** le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_7-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : CONVENTION

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TELEPORTE EAU D'OLLE EXPRESS -
CONVENTION D'HONORAIRE DE LA SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES
PORTANT ASSISTANCE JURIDIQUE**

Le Maire informe qu'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour le téléporté Eau d'Olle Express entre Allemond et la station d'Oz en Oisans doit être lancée à compter de la saison estivale 2023.

Il rappelle que par délibération du 15 mars 2022, la commune a désigné comme Assistant à Maître d'Ouvrage « FIPRO CONSULTING » pour la passation de ce contrat de DSP.

Il propose aujourd'hui au Conseil Municipal de se faire assister juridiquement sur ce dossier par la SCP FESSLER, JORQUERA & ASSOCIES.

Pour cela, il y a lieu de passer une convention qui précise les conditions générales et financières de cette assistance juridique. Elle est signée pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023.

Le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'assistance juridique dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour le téléporté Eau d'Olle Express entre Allemond et la station d'Oz en Oisans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_8-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC LE CABINET FESSLER JORQUERA & ASSOCIES

Le Maire informe que la commune a signé une convention annuelle d'assistance juridique avec le Cabinet Fessler Jorquera & associés. En effet la commune a eu recours de nombreuses fois pour des conseils et des accompagnements juridiques dans le cadre de litiges divers à régler sur la commune.

Ce cabinet est notamment spécialisé en droit public, ses avocats assurent depuis des années des missions de veille ainsi que de conseil juridique et stratégique auprès des collectivités locales.

Le Maire propose de renouveler la signature d'une convention annuelle d'assistance juridique avec ce cabinet du 1^{er} juin au 31 décembre 2022.

Il donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de Conseil et d'Assistance avec le cabinet Fessler Jorquera & associés demeurant 2 Square Roger GENIN – 38000 GRENOBLE pour un montant de **2 600,00 € HT**.
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_9-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : CONVENTION

CONVENTION AVEC LA SPL OZ/VAUJANY POUR L'ACCES PIETON A L'EAU D'OLLE EXPRESS ETE 2022 ET HIVER 2022/2023

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la SPL/OZ VAUJANY pour définir les modalités de diffusion et de prise en charge des titres de transport, pour l'accès gratuit des piétons à la télécabine « Eau d'Olle Express » pour la saison d'été 2022 et la saison d'hiver 2022/2023.

Le Maire donne lecture du projet de convention commerciale avec la SPL/OZ VAUJANY pour l'accès gratuit des piétons à la télécabine « Eau d'Olle Express ».

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes des conventions citées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_10-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : ENSEIGNEMENT

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES VIZILLOISES POUR LES ENFANTS NON VIZILLOIS ACCUEILLIS EN U.L.I.S. POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune de Vizille pour une participation financière aux frais de fonctionnement des écoles vizilloises pour les enfants non vizillois accueillis en ULIS pour l'année scolaire 2021/2022.

La commune de Vizille est habilitée à demander cette participation aux communes d'origine des élèves fréquentant l'ULIS.

Un élève de la commune d'Allemond est concerné.

Le montant des charges pour un enfant pour l'année est de 1264,05 €.

Le Maire donne lecture du projet de convention établie à cet effet.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles vizilloises pour les enfants non vizillois accueillis en ULIS pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **PREVOIT** au budget, la somme indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_11-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : CONVENTION

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PROPRIETE D'EDF – PARKING
LES BUISSOURAN AU RIVIER D'ALLEMOND**

Le Maire informe que la parcelle cadastrée section B n°1811, lieu-dit Les Buisouran sur le hameau du Rivier d'Allemond, appartient à EDF dans le cadre de son activité.

La commune a sollicité EDF pour la mise à disposition de cette parcelle dans le but de l'utiliser comme parking public, en accès libre toute l'année.

Il précise que ce terrain pourra être restitué partiellement ou temporairement en fonction des besoins d'EDF motivés par des raisons de sécurité ou par des impératifs d'exploitation, de travaux ou pour des raisons liées à son activité.

Le Maire donne lecture du projet de convention qui définit les dispositions techniques, financières (consentie à titre gratuit) et administratives relatives à cette opération et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition par EDF de la parcelle cadastrée section B n°1811, lieu-dit Les Buisouran sur le hameau du Rivier d'Allemond, dans le but de l'utiliser comme parking public, en accès libre toute l'année ;
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_12-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : FINANCES PUBLIQUES

MODIFICATION DES TARIFS 2022 – VENTES PRODUITS, SERVICES DIVERS, ACTIVITES ET ANIMATIONS AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE (B.I.T.)

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour les produits, services, activités et animations dont les recettes seront versées sur le budget principal de la commune, via la régie de recettes « animation et évènementiel » pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOpte** pour 2022 la modification des tarifs suivants :

PRODUITS/SERVICES DIVERS :

- Copie A4 recto : 0,15 €
- Copie A4 recto (association) : 0,10 €
- Copie A4 recto/verso : 0,25 €
- Copie A4 recto/verso (association) : 0,17 €
- Copie A3 recto : 0,30 €
- Copie A3 recto (association) : 0,20 €
- Copie A3 recto/verso : 0,50 €
- Copie A3 recto/verso (association) : 0,34 €
- Emission Fax France (la page) : 0,75 €
- Emission Fax Etranger (la page) : 1,50 €
- Réception Fax (la page) : 0,15 €
- Jeton point bleu..... 2,00 €

ACTIVITES/ANIMATIONS :

- **Escalade enfant :..... 6,00 €**
- **Escalade adulte :..... 8,00 €**
- **Entrée cinéma adulte : 5,00 €**
- **Entrée cinéma enfant (- de 14 ans) : 4,00 €**
- **Entrée concert / spectacle Adulte (dès 12 ans)..... 5,00 €**
- **Séance fitness 8,00 €**
- **Vente bouteille de cidre (durant spectacles)..... 4,00 €**
- **Sortie pédagogique Musée du Rivier 30,00 €**
- **Stand 1 table Foire de l'Avent :..... 10,00 €**
- **Stand 2 tables Foire de l'Avent : 20,00 €**
- **Stand 3 tables Foire de l'Avent : 30,00 €**
- **Livre « Beauté Sauvage - Belledonne ».....34,00 €**
- **Livre « Raconte-moi Allemond » édition prestige 36,00 €**
- **Livre « Raconte-moi Allemond » édition classique 22,00 €**
- **DVD du spectacle « Raconte-moi Allemond » 5,00 €**
- **Tee-shirts floqués ALLEMOND 15,00 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_13-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : SYNDICAT

DISSOLUTION DU SIETGEO ET REPARTITION DE SES ACTIFS

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Direction Départementale des Finances publiques de délibérer pour constater la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Traitement de la Gestion des Eaux de l'Oisans (SIETGEO) et la répartition de ses actifs.

En effet, ce syndicat créé en 1975 ne fonctionne plus depuis des années. Il avait été créé pour réaliser une étude relative à la création d'une station d'embouteillage de l'eau de source de l'Oisans. 20 communes de l'Oisans y avaient alors adhéré.

Afin de constater sa dissolution, il y a lieu que chacune de ces communes délibère et définit les conditions de répartition de l'actif de ce syndicat, détaillé ci-après :

- compte 1021 (dotation) 18 293,88 €
- compte 203 (frais d'études) 18 293,88 €
- compte 515 (compte au Trésor) 2,90 €

VU le code général des collectivités et notamment ses articles L 5212-33 et L 5212-34 ;

CONSIDERANT que le SIETGEO n'a plus d'activité constaté depuis 1985 ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dissolution du SIETGEO ;
- **APPROUVE** la répartition de l'actif du SIETGEO (comptes 515, 203 et 1021) à parts égales entre chaque commune adhérente, et dit que la recette sera inscrite au compte 7788 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-21380055-20220816-DEL_16_08_22_14-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : LOCATIONS

RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC MADAME YVETTE CHATEL

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 1^{er} décembre 2010 entre la Commune et madame Yvette CHATEL pour la location d'un appartement communal situé à la résidence Les Tilleuls, 425 route des Fonderies Royales, appartement n°10 à Allemond.

Suite au départ de l'occupante, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 31 août 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la résiliation du bail entre madame Yvette CHATEL et la Commune d'Allemond, la location se terminant le 31 août 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022
Reçu en préfecture le 22/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-21380055-20220816-DEL_16_08_22_15-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le seize août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : LOCATIONS

RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC LA SCM CABINET MEDICAL

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 1er juin 2015 entre la Commune et la SCM CABINET MEDICAL, messieurs FAGE et CHAUMONT, pour la location d'un appartement communal situé à la résidence Les Tilleuls, 425 route des Fonderies Royales, appartement n°12 à Allemond.

Suite à leur demande, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 31 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la résiliation du bail entre la SCM CABINET MEDICAL, messieurs FAGE et CHAUMONT, et la Commune d'Allemond, la location se terminant le 31 juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_16-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : LOCATIONS

RESILIATION BAIL DE LOCATION CONDUIT AVEC LA SARL LA VIE VIVANTE

Le Maire rappelle le bail établi à compter du 14 mars 2012 entre la Commune et la SARL LA VIE VIVANTE, M. et Mme ALFRINK, pour la location d'un appartement communal situé bâtiment de la boulangerie, 440 route des Fonderies Royales, appartement n°1 à Allemond.

Suite à leur demande, il y a lieu de résilier le bail cité ci-dessus à la date du 15 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la résiliation du bail entre la SARL LA VIE VIVANTE, M. et Mme ALFRINK, et la Commune d'Allemond, la location se terminant le 15 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/08/2022
Reçu en préfecture le 18/08/2022
Affiché le 22/08/2022
ID : 038-213800055-20220816-DEL_16_08_22_17-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **seize août**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2022

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PELLISSIER Laurent, DEQUIDT Jonathan, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : DEQUIDT Jonathan donne pouvoir à Robert SIMON ; RICHARD Aline donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : VIARD GAUDIN Murielle

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION APPEL D'OFFRES – RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA CHEVRERIE DU RIVIER D'ALLEMOND - AVENANT N°1

Le Maire rappelle la délibération n°4 du 1^{er} février 2022 approuvant l'attribution du marché de rénovation de la couverture de la chèvrerie du Rivier d'Allemond à l'entreprise **Les toits de l'Oisans** pour un montant de : 104 000,83 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

- ❖ En plus-value : dépassée de toiture plus importante = 15 608,28 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 cité ci-dessus du candidat **Les toits de l'Oisans** demeurant 500 route du Stade – 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant total de **+ 15 608,28 € HT**, soit + 15,10 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du marché est de 119 609,11 € HT
- **MANDATE et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

